

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 07 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, NETTI Vincent, VILVET Dominique, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, RASTOLL Bruno, CHACON Angèle, RICO Providence, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RASTOLL Marie-Thérèse, MARIA Eric, CRIADO Caroline, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. BELLET	à	M. MARTY
Mme ALBAREDE	à	M. NETTI
M. CATALAN	à	Mme. RASTOLL
Mme RUIZ.	à	M. BLIN
M. FERNANDEZ	à	Mme SERRE
M. MUCCHIELLI	à	M. ASTIE
M. BLAY	à	M. RASTOLL

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Marie-Thérèse RASTOLL est nommée Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 13 décembre 2023 Trame Unique</p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.5</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE N° 114-2023</p>
<p style="text-align: center;">OBJET : OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 69-2023</p>		

Monsieur le Maire,

RAPPELE QUE par délibération n° 69-2023 du 9 août 2023, l'Assemblée Délibérante a décidé d'attribuer une aide financière à Madame Eve TILLARD, propriétaire occupante d'un appartement sis 3 rue Pasteur à PORT-VENDRES, pour des travaux d'énergie, dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

INFORME QUE la somme réservée sur devis lors de la composition du dossier est réajustée au vu des factures réellement payés. De ce fait, la subvention accordée à Madame TILLARD a été revue à la baisse, passant de 2.000,00 euros à 1.911,00 euros.

PRECISE QUE Conseil Municipal a accordé par délibération n° 69-2023 du 9 août 2023 une subvention de 1.950,00 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE

DE MODIFIER la délibération n° 69-2023 du 9 août 2023 en ce sens où le montant de l'aide financière de la Commune est de 1.911,00 euros et non de 1.950,00 euros. Les autres termes de la délibération demeurent inchangés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY



La Secrétaire de séance
Marie-Thérèse RASTOLL

Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le : 22/12/23
et publication ou notification du : 22/12/23
Affichée du : 22/12/23 au : 22/02/24
et sur le site internet de la ville le : 22/12/23

Accusé de réception en préfecture le : 22/12/23
066-216601484-20231213-DCM114-2023-DE
Date de télétransmission : 22/12/23
Date de réception en préfecture : 22/12/23

Le Maire, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.